

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 40  
Absents. es ..... 5

---

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n°2022-11-04-HAB

Approbation de l'avenant à la convention  
locale cadre d'utilisation de 30%  
d'abattement de la TFPB dans les  
quartiers prioritaires de la ville

## SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **17 novembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **10 novembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ÉTAIENT PRÉSENT.E.S

M. GAUTRAIS, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE (à partir du point 3), Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX (à partir du point 4), M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET (à partir du point 5), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

#### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme KLOPP	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. ORJEBIN	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
Mme VIENNEY	a donné mandat à	Mme LELU
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme MICHEL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE

#### ABSENT.E.S

M. CHAMPETIER, Mme LARABI, M. RISPAL, Mme INDJA, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. Cornelis** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, notamment son article 26,

**VU** la loi n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015, notamment son article 62,

**VU** la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 qui prévoit, dans son article 68, la prorogation des contrats de ville jusqu'à fin 2023.

**VU** le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers politique de la ville des départements métropolitains,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

**VU** le Code général des Impôts, article 1388 bis,

**VU** la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles des contrats de ville,

**VU** l'instruction du 12 juin 2015 annexant le cadre national de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) signé entre l'État et l'USH,

**VU** la délibération n°2015-06-07-PV relative au contrat ville « Nouvelle génération » en date du 18 juin 2015,

**VU** la délibération n° 2016-04-17-DS du 14 avril 2016 relative à la convention locale cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,

**CONSIDÉRANT** que le contrat de ville, signé le 30 juin 2015, va être prolongé jusqu'au 31 décembre 2023,

**CONSIDÉRANT** que la convention locale d'utilisation de l'abattement de la TFPB arrive à son terme fin décembre 2022 et qu'il est nécessaire de la proroger au moyen d'un avenant,

**SUR** avis favorable de la Commission des Finances,

## **A LA MAJORITE**

### Par 35 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, M. BEDOURET, Mme CAZALS

### Par 5 abstentions

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver l'avenant à la convention locale cadre d'utilisation de 30% de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cet avenant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

Maire



Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... 2.2 NOV. 2022 .....  
Publication  
le ..... 2.2 NOV. 2022 .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



